

L'homicide du Brézet aux assises du Puy-de-Dôme : « Il s'est calmé quand il l'a vue coincée »



La jeune femme a été tuée sur le parking d'une entreprise du Brézet où elle s'était réfugiée, poursuivie par son compagnon. - CAMPAGNONI Francis

Les témoins du meurtre de Lydia Lagrenée, sur le parking d'une entreprise clermontoise en 2013, ont raconté la scène, mardi, devant la cour d'assises.

Affolée. Apeurée. Paniquée. Tous les témoins qui ont vu Lydia Lagrenée le 25 janvier 2013, quelques minutes avant qu'elle soit abattue sont formels. La jeune femme tentait de fuir.

Un coup de fil à sa cousine six jours avant le drame

Cette fuite a été décrite, mardi, devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme qui juge depuis lundi César Chevalier, accusé d'homicide volontaire avec préméditation. Car la jeune femme n'a pas pu s'échapper. Elle s'est retrouvée bloquée au fond du parking d'une société de la zone industrielle du Brézet, à Clermont-Ferrand. Et a reçu deux cartouches de fusil de chasse.

« Le monsieur à bord de l'AX a poussé la Laguna conduite par la jeune femme. Elle s'est immobilisée contre le trottoir », a raconté un témoin. « La femme s'est mise à courir, elle a voulu rentrer dans l'entreprise mais n'y est pas arrivée », a expliqué un homme qui passait devant l'entreprise. « Elle était paniquée. »

Lydia Lagrenée s'est alors réfugiée au fond du parking, entre une benne et une haie. « Il a pris son fusil dans l'AX. Il était très énervé. Pour moi, il s'est calmé quand il a vu qu'elle était coincée. Il a chargé le fusil. »

Deux détonations. « Rapprochées » d'après tous ceux qui les ont entendues. Selon un homme qui se trouvait dans l'entreprise où la victime a tenté de se réfugier, « il a épaulé son fusil, tiré une première fois, puis il a fait un pas en avant et a tiré une deuxième fois ».

Après avoir déposé l'arme au sol tout près de la victime, l'homme a quitté les lieux. Il s'est présenté quelques heures plus tard à la gendarmerie en s'accusant du crime.

Cette « peur », plusieurs membres de la famille de la victime ont assuré qu'elle lui collait à la peau depuis longtemps. Notamment sa cousine : « Elle m'avait dit qu'elle avait peur de lui, qu'il l'avait menacée de s'en prendre à sa famille et à ses enfants (*). » À la barre, cette même cousine a également évoqué un coup de téléphone reçu le 19 janvier, soit six jours avant le drame.

« César m'a appelé et m'a dit qu'il cherchait Lydia, que s'il la trouvait il lui mettrait deux coups de fusil. Il a dit qu'il n'avait plus rien à perdre, qu'il pouvait prendre trente ans de prison. »

Mes Khanifar et Canis, qui assurent la défense de l'accusé, ont demandé pourquoi la famille n'avait pas prévenu les gendarmes puisque Lydia était menacée. Pourquoi personne n'est intervenu pour calmer César ? Pourquoi y a-t-il eu une telle absence de réaction ?

« Elle m'a dit de ne pas en parler, elle avait trop peur, a repris la cousine. Elle a préféré retourner vers lui pour protéger ses enfants. »

L'accusé a maintenu qu'elle n'avait pas peur de lui. Tous ceux qui soutiennent que Lydia voulait le quitter, a-t-il dit, sont « des menteurs ».

Émilie Zaugg
emilie.zaugg@centrefrance.com

(*) Lydia Lagrenée était mère de quatre enfants, nés d'une union qui a précédé sa rencontre avec l'accusé. Elle avait 39 ans lorsqu'elle a été tuée.

Il l'a embrassée et il est parti

Le médecin légiste et l'expert balistique ont expliqué à la cour que la version de l'accusé, selon laquelle il se trouvait à dix mètres de la victime quand il a tiré, n'était « pas possible ». « Le canon du fusil se trouvait à environ trois mètres [...]. La victime ne se trouvait pas forcément de dos mais lorsqu'elle a été touchée était soit penchée en avant, soit au sol. » L'accusé a dit, mardi soir, ne plus se souvenir de la posture de Lydia Lagrenée quand il a tiré. « Avez-vous retourné le corps pour l'embrasser avant de partir ? Avez-vous vu qu'il n'y avait plus rien dans son regard ? », a demandé le président. Là, l'accusé s'est souvenu. Et s'est contenté de murmurer « oui ».